

<https://enseignants.se-unesa.org/Indemnite-classes-d-examen-en-voie-pro-une-intersyndicale-ecrit-a-la-ministre>

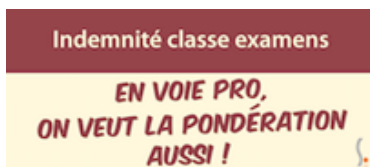


Indemnité classes d'examen en voie pro : une intersyndicale écrit à la ministre

- Je suis... - Prof de lycée pro -
Date de mise en ligne : jeudi 20 octobre 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Un courrier intersyndical vient d'être envoyé à la ministre (voir en pièce jointe). Ce courrier renforce l'action de pétition menée par le SE-Unsa depuis plusieurs mois.



À la place de l'indemnité de 400 Euros(*) obtenue en cumulant au moins 6 h de cours en première bac pro, terminale bac pro et en classes de CAP, nous revendiquons l'accès de la voie professionnelle à la pondération des voies générale et technologique. En effet, les enseignants y bénéficient de 0,1/h effectuée en 1ère et terminale, plafonnée à 1h. Ce système est plus juste car proportionnel et sans seuil. C'est aussi plus avantageux car la rémunération peut aller jusqu'à 1250 Euros (une heure supplémentaire).

Pourquoi cette différence de traitement ? Les enseignants en voie pro sont des enseignants comme les autres.

() L'indemnité qui remplace l'indemnité CCF passe cette année de 300 Euros à 400 Euros. Depuis l'année dernière, celle-ci est versée mensuellement sous l'appellation « ISS voie pro ». Il semblerait néanmoins que l'attribution de cette indemnité soit extrêmement variable pour ne pas dire aléatoire. La date de début de versement varie d'un établissement à l'autre. Certains se seraient vu octroyer un rattrapage alors que d'autres non et certains auraient été purement et simplement oubliés. N'hésitez pas à vérifier vos fiches de paie et à contacter [votre section SE-Unsa](#) afin qu'elle intervienne pour obtenir des éclaircissements et le cas échéant, le paiement de ce qui vous est dû.*